



La SAS Alizé Automatismes
554 chemin des Négadoux
83140 SIX FOURS les plages
Tél : 04.94.102.190. - Fax : 04.94.102.199.

Et

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**ART. 1 -Objet du contrat**

La SAS Alizé Automatismes se charge de l'entretien du mécanisme de :

Adresse :

ART. 2 - Prestations Comprises

L'entretien comprend les prestations suivantes, rendues à l'occasion de visites périodiques des installations par un spécialiste, pendant ses horaires normaux de travail, à raison de **deux Visites par An**.

- Examen et contrôle du fonctionnement général et des éléments de sécurité
- Réglage et vérification du mécanisme d'entraînement, des télécommandes, des vantaux mobiles.
- Les interventions de dépannage, ainsi que les déplacements.
- **Toutes les pièces défectueuses**

ART. 3 -Prestations non comprises

- L'entretien ou la réparation d'éléments ou parties de l'ouvrage (autres que ceux existants à la signature du contrat) non fournis par l'entreprise, leur montage et démontage s'ils étaient nécessaires devraient être assurés par le client.
- Les prestations complémentaires à la demande du client.
- Les interventions de dépannage ainsi que les déplacements pour les dépannages hors contrat, résultant d'une mauvaise utilisation, d'un acte de malveillance, d'une guerre, d'un attentat, d'un coup de foudre, d'inondations..., seront facturés.
- En cas de perte, le remplacement du carnet d'entretien (fourni en début de contrat) sera facturé 15.00 € HT.

ART. 4 - Appels et dépannages

Ils seront exécutés par la SAS Alizé Automatismes dans les meilleurs délais, durant les horaires normaux de travail de ses spécialistes, soit de 8 h à 12 h - 13 h à 17 h du Lundi au Jeudi et de 8 h à 12 h - 13h à 16 h le vendredi.

Si une intervention de dépannage survient dans une période d'un mois qui précède la date normale de visite d'entretien, il serait procédé à une visite lors du dépannage.

Pour toute demande d'intervention de dépannage, il sera nécessaire de nous envoyer un FAX, en nous indiquant le type de panne et la localisation de la porte. Seules les demandes notifiées par télécopie seront prises en compte.

ART.5 - Durée

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature. Il est établi pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties signifiée à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception **TROIS MOIS** au moins, avant la date d'expiration du contrat.

Néanmoins, cet abonnement deviendra caduc dès que les 2 parties constateront que, passé un délai d'utilisation continu de 10 ans, le degré d'usure du matériel ne permet le bon fonctionnement qu'après une réparation soumise à l'acceptation du client.

ART 6 - Prix

Le prix annuel de l'entretien, **Avec Pièces et Avec Dépannages**

Pour....installations est de :

....€ HT

Payable par chèque à réception de la facture établie au mois de janvier, facture au prorata temporis pour les contrats signés en cours d'année.

Tarif dépannage HT: *Taux horaire : € HT

***Forfait déplacement HT.... € HT**

Révision du prix : Le prix sera révisé au 1^{er} janvier de chaque année suivant la formule indiquée ci-après indiquée à l'article 1 des conditions générales pour laquelle **So =**

ART 7 - Conditions Générales

Le contractant reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales mentionnées au dos du présent contrat.

Pour la Sas Alizé Automatismes

Fait en 2 exemplaires, à Six Fours, le

Pour le CONTRACTANT

Mention manuscrite« Lu et Approuvé ».